



# Le cocktail mortel :

Dénigrement, sous-financement,  
libéralisation et privatisation<sup>1</sup>

---

Didier Brissa ■ Décembre 2020

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE  
ANDRÉ GENOT  
rue de Namur 47 • 5000 Beez  
T. 081/26 51 52 • F. 081/26 51 51  
cepag@cepag.be • www.cepag.be

---

<sup>1</sup> Analyse publiée dans « Echos de Picardie ». Publication de la régionale du CAL Picardie laïque. Hiver 2020.

*Ces derniers mois, les services collectifs, les services publics, en particulier ceux liées à la santé, à l'hygiène, à la garde et à l'éducation des enfants, à l'administration des documents sociaux, etc. se sont rappelés au bon souvenir des citoyens.*

*L'évidence de leur utilité, de leur rôle social, de leur importance dans l'égalité citoyenne, ne peut plus faire débat malgré des années de dénigrement par les politiques néolibérales.*

*Leurs éventuels dysfonctionnements n'ont plus pu être attribués, non plus, à leur nature publique ou subventionnée, mais au contraire, on a mis en évidence l'origine de ceux-ci dans leur sous-financement chronique et progressif depuis la mise en place des politiques de gouvernance européenne. Ce sous-financement est concomitant aux politiques d'ouverture du marché intérieur en particulier et de la mondialisation en général, qui ont ouvert une période de dumping fiscal croissant qui a singulièrement impacté les pays à forte couverture sociale et de services publics.*

Antérieurement, ces « dysfonctionnement » fabriqués par le sous-financement, la désorganisation volontaire et l'inefficacité produite par le manque de personnel, ont servi à justifier les privatisations et libéralisations, en plus des pressions de l'Union Européenne au nom de la mise en place du « Grand Marché Unique ».

En parallèle, et toujours avec les mêmes « arguments », les systèmes fiscaux de nos Etats ont été en but également à de multiples « réformes » qui s'attaquent frontalement à la fois à leur caractère proportionnel, qui remplit un rôle d'équité fiscale, et à la réduction de la contribution des entreprises et du monde financier au bon fonctionnement des instruments collectifs, via de multiples mesures de déductions fiscales ou d'abaissement des seuils de contributions.

Nos régimes de sécurité sociale ont été attaqué de façon simultanée, dans des conditions semblables.

## ■ Qui produit la richesse ?

Dans ce domaine, l'impréparation s'est conjuguée en des termes d'indigence, d'incohérence mais aussi... d'imposture. Rappelons-nous la phrase attribuée à Socrate : « je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien ». Il faut toujours être très prudent sur ce que l'on croit savoir.

« Les richesses en général, et spécialement les moyens de production, sont ou des agents naturels ou les fruits du travail manuel et cérébral des générations antérieures, aussi bien que la génération actuelle; elles doivent par conséquent être considérées comme le patrimoine de l'humanité. »  
Charte de Quaregnon, art.1

Le préalable à la redistribution de la richesse est qu'elle soit d'abord créée. Il n'y a pas d'autres sources sur Terre de création de richesses réelles, que ce qui est produit d'une part par la nature (les matières premières elles-mêmes, produites par la Terre : minerais, bois, vies animales et végétales, etc.), et d'autre part la plus-value acquise par ces matières premières lorsqu'elles ont été transformées par le travail humain...

Depuis les origines des civilisations sédentaires, les conflits humains ont porté à la fois sur la détention des matières premières (à travers le « droit de propriété », d'abord du sol, puis des moyens de

production) et sur l'accaparement de la plus-value issue du travail humain. C'est ce qu'on appellera plus tard le « conflit capital/travail ».

Si d'aventure demain une tempête solaire devait griller tous les serveurs informatiques de la planète, là où s'accumulent des 1 et des 0 sous forme de mégabytes, les valeurs monétaires qui y sont virtuellement accumulées disparaîtraient instantanément et de même leur potentiel d'acquisition de richesses réelles. La dématérialisation finale de la valeur par l'autorisation accordée au secteur bancaire d'appliquer des facteurs démultiplicateurs de valeurs monétaires sur base de la valeur détenue en caisse, ont rompu le lien entre richesse réelle et sa forme symbolique, qu'il s'agisse de papier monnaie ou de compte bancaire...

**Le « travailleur » s'attend à recevoir « protection » en échange de son travail. Le contrat social porte sur la nature et les conditions de ce retour.**

A l'époque moderne, cette « protection » prend une forme double, d'une part la sécurité sociale financée par les cotisations sociales, d'autre part les services publics financés par l'impôt progressif sur le revenu, l'impôt des sociétés, la TVA, etc.

Elle répondra par la pratique à l'adage « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » puisque la contribution de chacun sera en fonction de sa situation (de revenu, de compétence, d'emploi, etc.) alors que ce qu'il recevra ne sera pas lié (directement) à la hauteur de sa contribution, même aux nécessités de sa situation (santé, âge, handicap, accident, parentalité, etc.)

Dans le régime capitaliste contemporain, et son rapport à la question du salariat, la création de la richesse et l'inégalité de son partage sont au cœur même du rapport d'exploitation. L'analyse de cet inégal partage fonde l'action syndicale et politique du monde du travail depuis 2 siècles. On peut l'illustrer par la répartition des fruits de la vente de la production (biens et/ou services) réalisée par les travailleurs sous la forme de quatre « poches ». L'enjeu de la proportionnalité de la répartition entre ces quatre poches est celui de la lutte des classes, qui se traduit principalement dans l'entreprise, comme dans la société, par le débat et la négociation sur la répartition entre la poche « salaire » et la poche « bénéfice ».

Ce schéma illustre que les 4 poches sont alimentées par la plus-value créée par le travail, et que donc ce sont les travailleurs qui paient leur patron et non l'inverse... En 1980, en moyenne, un salarié travaillait 10 journées sur 212 jours prestées par an pour payer son patron, aujourd'hui, nous sommes à plus de 45 journées sur 212 jours, soit 4,5 fois plus !<sup>2</sup>

Les autres poches jouent également un rôle plus largement dans l'économie, notamment 22 quant à savoir à quels coûts sont extraites les « matières premières » (et donc la « juste rémunération » de celle-ci, de ceux qui les extraient, de la prise en compte de l'impact écologique de cette extraction, etc.).

La poche « investissements » est aussi une « unité de mesure » quant à la volonté de pérennisation de l'outil de travail par sa modernisation, sa mise à jour, la recherche et développement de nouveaux produits et débouchés, etc. Et enfin, indirectement, selon les options fiscales et de sécurité sociale,

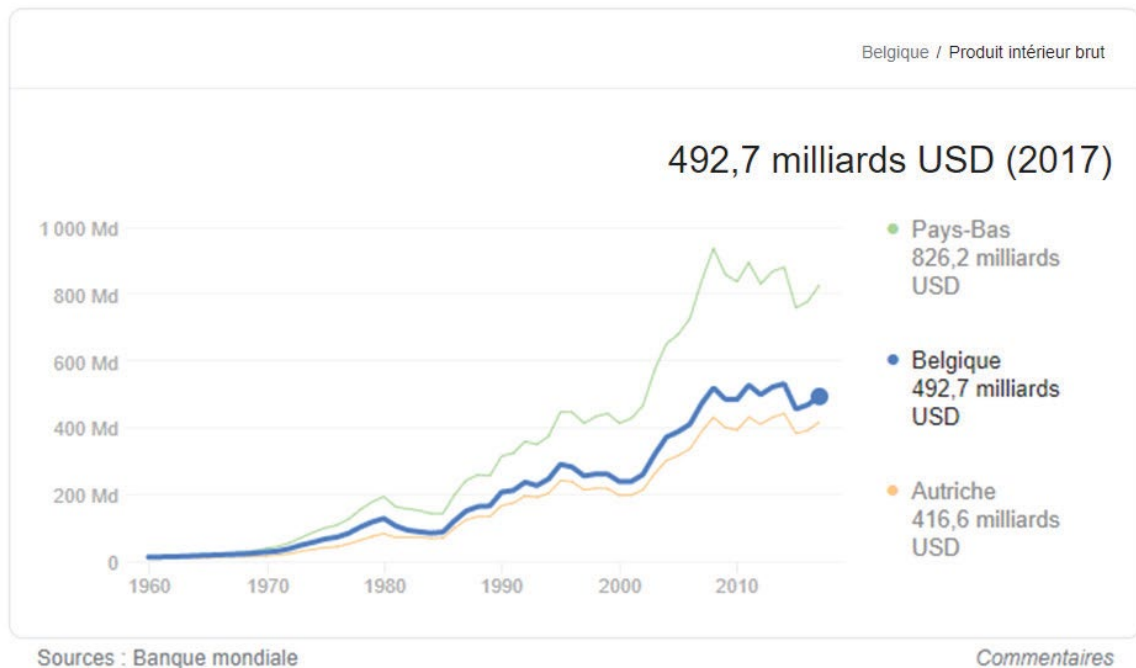
---

<sup>2</sup> Source : <http://www.regards.fr/archives/web/Le-temps-desrentiers,7271>).

concernant les poches « salaires » et « bénéfiques », le financement des institutions et infrastructures collectives sera plus ou moins bien assurées.

L'ensemble de la création de richesse dans un pays déterminera également le PIB (produit intérieur brut), unité de mesure, par ailleurs extrêmement critiquable, notamment pour ne pas prendre en compte toutes les activités humaines nécessaires mais non marchande (comme le travail domestique, par exemple).

Cette création de richesse a été multipliée par plus de 4 depuis la fin des années '60.



Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un accord a été pris dans la majorité des pays occidentaux, sous des formes diverses, pour lier l'évolution des salaires directs (« salaire poche ») et salaires indirects (services publics et sécurité sociale) à l'évolution de la création de richesses. Cet accord a perduré jusqu'au début des années '80 ; il s'est matérialisé entre autres par des politiques économiques keynésiennes menées par la plupart des gouvernements.

Le coup d'état au Chili, l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, la relance de la construction européenne et l'effondrement du « Bloc de L'Est » démarrent et clôturent une décennie au cours de laquelle ces orientations de politiques économiques vont faire place aux théories néolibérales de l'Ecole de Chicago... dont les valeurs, principes, modes d'action et objectifs sont totalement à l'opposé de ce qui a précédé.

Ce retournement va entraîner une quasi-stagnation des salaires bruts, et donc aussi des salaires « poche » (inaugurant le recours de plus en plus large aux crédits à la consommation) et des salaires indirects (débutant l'amointrissement des moyens des services publics et du financement de la sécu), alors que les gains de productivité, et donc de création de richesse, n'ont cessé de croître. Les gains de productivité considérables d'après le tournant des années '80 vont alimenter les dividendes des actionnaires, mais la part des salaires va désespérément se réduire dans sa répartition de la richesse.

Cela va entraîner une rupture au sein des équilibres qui avaient été établit après-guerre, mais aussi modifier un certain nombre de paradigmes, dont le célèbre « théorème » d’Helmut Schmidt selon lequel « la croissance d’aujourd’hui crée les emplois de demain ». La réalité a changé : la croissance non seulement ne crée plus de travail, mais elle en supprime, entre autres via les gains de productivité qui l’accompagnent, mais aussi les délocalisations. Dans les pays occidentaux, un salarié est aujourd’hui en moyenne 5 fois plus productif que dans les années ‘60. On observe aussi que le discours de la « crise » est en grande partie mensonger d’un point de vue global : en effet, la richesse produite chaque année de façon supplémentaire par rapport à l’année d’avant reste stable depuis les années ‘60...

Le discours sur la croissance en prend aussi un coup, puisqu’il n’y a aucune raison que la croissance se mette soudainement à augmenter de façon exponentielle, alors que, d’une part, dans les ménages l’équipement tend à être à saturation (d’où l’invention de l’obsolescence programmée, c.-à-d. la réduction de la durée de vie des produits, afin d’accroître le taux de renouvellement) depuis les années ‘60, et, d’autre part, l’évolution des salaires s’est réduite puis à stagné durant la même période. Et, enfin, on peut également voir que la croissance ne se traduit plus par une progression des biens et des services collectifs, car la richesse créée est proportionnellement de plus en plus est captée par les actionnaires privés et la direction des grandes entreprises.

Si la croissance n’apporte plus d’amélioration en matière de justice sociale, elle tend par contre de plus en plus, par ces modes de productions destructeurs, à être mortifère tant elle entraîne une crise écologique sans commune mesure. Dès 1972, l’humanité avait atteint globalement l’ « over-shoot day », c.-à-d. que nous étions déjà en-dessous de la capacité maximum de la Terre à supporter nos activités à 85% environ. Aujourd’hui, nous sommes à 150%. Si la totalité des êtres humains avaient les habitudes de consommations moyennes des Européens, il faudrait l’équivalent de 12 à 15 planètes pour les produire et de 15 à 17 pour les Nord-Américains. Le productivisme et la doctrine néolibérale de la croissance infinie de la production matérielle, dans un monde aux limites finies, nous conduit à grande vitesse vers un effondrement écologique et climatique global. Chaque année, l’humanité consomme l’équivalent d’une planète et demie pour subvenir à ses besoins.

La conclusion intermédiaire d’un tel constat est qu’il faut inverser la logique actuellement aux commandes, c.-à-d. qu’il faut produire mieux et autrement, notamment en relocalisant les productions au plus près de leurs lieux d’usage, mettre fin aux productions inutiles et/ou nuisibles et partager la richesse produite :

- Sous forme de diminution du temps de travail, afin de répartir équitablement l’activité économique sur la population active ;
- Sous forme d’augmentations de salaire afin d’améliorer les bas revenus ;
- Améliorer l’efficacité des modes de production et les orienter vers la satisfaction des besoins sociaux, des biens de consommation de qualité, afin de produire moins et mieux, sans gaspillage de ressources naturelles.

Nous avons moins besoin de renouer avec de forts taux de croissance, ne correspondant à aucune réalité économique, que de réorienter l’économie de notre société vers un modèle de développement durable et soucieux du bien-être collectif plutôt que de la fortune de quelques-uns. Bref, la croissance n’est pas la solution et elle est même devenue le problème.

## La Justice sociale et environnementale passera d'abord par plus de Justice fiscale !

Il y a deux sources à l'effondrement des moyens publics. La première est la contribution de plus en plus faible des entreprises à la collectivité. Depuis 1980, le taux nominal (c.-à-d. le maximum théorique) de l'impôt des sociétés a pratiquement été divisé par deux... mais en plus le taux réel, quand s'exerce une multitude de déductions fiscales obtenues par les entreprises, est encore plus bas ! La seconde est la stagnation des salaires par rapport aux gains de productivité et aux bénéfices. Cela entraîne un manque supplémentaire à la fois d'impôts des personnes physiques mais aussi de moindres cotisations sociales, ce qui accroît la part de l'impôt et de la TVA que l'Etat doit consacrer pour équilibrer le budget de la sécurité sociale.

A cela vient s'ajouter deux autres éléments : le poids de la dette publique, qui représente 1/5ème des dépenses de l'Etat (+de 45 milliards d'euros/an) et la fiscalité différenciée selon la nature du revenu.

### Que faire pour que l'impôt soit plus juste ?

Il faut d'abord rétablir une vraie fiscalité des entreprises, progressive et évolutive en fonction des bénéfices. Elle doit à la fois favoriser les indépendants, les petites et moyennes entreprises dont l'ancrage local est avéré aussi bien en termes de services que d'emploi. Elle doit également donner les moyens à l'administration fiscale de lutter contre l'ingénierie et l'évasion (sortir les bénéfices de l'entreprise du pays où ils sont réalisés pour les faire imposer dans un autre pays au régime fiscal moindre) et la fraude (estimée entre 20 et 40 milliards d'euros/an) des entreprises multinationales, et cela sans attendre une harmonisation européenne ; mettre fin unilatéralement à la libre circulation des capitaux entre Etats en rétablissant des législations de contrôle et établir de mesures de lutte contre le dumping fiscal ; mettre en place des outils légaux pour récupérer auprès des entreprises qui délocalisent ou restructurent les aides publiques perçues au moins sur les 10 dernières années.

Restaurer le niveau originel des cotisations sociales employeurs et cesser de financer sur les caisses de la sécurité sociale des activités ou des subsides sur des domaines qui devraient être entièrement à charge des entreprises marchandes (formations de travailleurs, réductions de cotisations, subsides, etc.) afin de ne plus devoir ponctionner les rentrées fiscales de l'état (impôts et TVA) pour combler le déficit de financement de la sécurité sociale.

Mettre en place un comité indépendant d'audit de la dette public, incluant des acteurs sociaux et non marchands, et suspendre le remboursement de celle-ci durant le temps nécessaire à ce que ce comité rende un rapport définitif quant à la possible nature illégale, odieuse ou illégitime de ses composantes.

Mettre en place une réforme fiscale organisant la globalisation des revenus des personnes physiques avant impôts (1). En Belgique, vous êtes fiscalisés différemment selon l'origine de votre revenu (plus-

value sur la revente d'actions, dividendes, loyers, intérêts de l'épargne, salaires, etc.) entre 0 et 50% (sur la tranche de salaire dépassant 40.480€).

Pourquoi la forme la plus difficile et pénible d'obtenir un revenu (le travail) est-elle la plus fiscalisée proportionnellement ? Organiser la globalisation des revenus avant impôts serait d'instaurer une plus grande justice fiscale. Complémentairement, à contre sens des options prises par les gouvernements néolibéraux depuis le début des années 2000, il faut cesser de réduire le nombre et le plafonnement des tranches fiscales. Il faut au contraire restaurer la progressivité de l'impôt en restaurant les tranches supprimées, voire les améliorer en les subdivisant, mais également les dé plafonner en restaurant les tranches supprimées au-delà de 50%..

Y-a-plus qu'à...